

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les manœuvres de la Réaction

Si vous ouvrez les journaux réactionnaires et que, par hasard, ils parlent de la tentative de Déroulède ou de la saisie de la valise que le duc d'Orléans avait confiée à M. de Monicourt, vous êtes surpris du peu d'importance qu'ils semblent attacher à ces faits.

« Déroulède est un fou » écrivent-ils. « On n'agit pas, quand on a son bon sens, avec une légèreté et une imprudence pareille ! Cet homme manque évidemment d'équilibre. »

Pour la valise qui contenait un plan complet de réorganisation administrative de la France et le nom d'un général qui était disposé à jouer les Saint-Arnaud, moyennant titres et majorat, elle provoque dans la presse monarchique et casérienne un éclat de rire bruyant et... forcé. « Amusette d'enfant, rien de sérieux, projet en l'air ! Comment peut-on prendre au tragique ces vétilles ? »

On pourrait répondre que les fauteurs de coups d'Etat sont toujours des imbéciles quand ils échouent et de profonds politiques quand ils réussissent. Le qualificatif dépend de l'issue de l'entreprise.

Pour le duc d'Orléans, un journal anglais, recommandable par l'ordinaire sûreté de ses informations, nous renseigne sur la façon dont le prétendant « s'amusa. »

Le duc, a estimé pendant quelques heures qu'il avait réussi. Ses fidèles, soutenus par l'Eglise, par une fraction considérable des officiers de l'armée et par un nombre d'électeurs capable d'être plus du quart de la Chambre, lui assuraient que la France était disposée à faire bon accueil au roi, qui mettrait fin au gouvernement des hommes de loi.

« Ils se croyaient assurés d'avoir avec eux un ou deux généraux et ils pensaient que, durant l'agitation produite par l'armée et la magistrature, quelque occasion de faire un coup d'Etat se produirait sûrement. Les chefs du parti étaient tellement pénétrés de cette idée, que le duc d'Orléans se rendit à Bruxelles, afin d'être prêt à agir, qu'une liste des personnes destinées à composer l'administration civile royaliste, envoyée à Paris, a pu être trouvée, et qu'un avis d'avoir à se tenir prêts fut adressé aux principaux royalistes de province. L'action, toutefois, dépendait, comme elle dépendra toujours désormais en France, du consentement de certains officiers généraux, et, au dernier moment, ce consentement, s'il a jamais été donné, fut retiré, les généraux dévoués au Lys et à l'Eglise ayant reconnu que, s'ils proclamaient les Bourbons, ils risquaient d'allumer la guerre dans les casernes mêmes, le commun des soldats, comme les paysans, étant convaincus que restaurer la monarchie serait détruire l'œuvre de la Révolution.

« Irrités par ce désappointement, les royalistes commirent la grave imprudence de faire des offres définies et par écrit à un autre général, d'un rang si élevé dans l'Etat que le gouvernement républicain a tenu son nom caché, et, l'ayant poussé à jouer le rôle d'un Monk, ils imaginèrent pendant quelques instants qu'ils avaient des chances de réussir. Le général, cependant, soit qu'il fut déterminé par la prudence, soit qu'il le fut par la conviction, soit qu'il se rendit compte de cette disposition des casernes dont nous venons de parler, refusa de courir le risque de provoquer la guerre civile, et, comme rien ne peut être fait sans troupes, et sans troupes à Paris, les royalistes renoncèrent à l'entreprise. »

Telle est l'aventure de ces jours derniers. Elle est tellement vraisemblable qu'on peut la considérer comme vraie, étant donné sur-

tout les papiers qu'on a trouvés dans la valise de M. de Monicourt.

Philippe VII conspire ; Victor attend ; Déroulède marche ; cela suffit pour que les réactionnaires clament en chœur : « Il n'y a rien ! »

Si, il y a quelque chose, seulement les républicains veillent et ne permettront pas que sous ce quelque chose perce la couronne d'un roi.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 mars 1899

La séance est ouverte à 9 h. 10. Une cinquantaine de députés à peine sont présents. Personne dans les tribunes, M. Maurice Faure préside.

Après l'adoption à mains levées de deux chapitres du budget de la guerre et au moment de voter sur le chapitre 13, une vive discussion s'élève sur les bancs de la Chambre, afin de savoir si le quorum est atteint. Pendant plusieurs minutes il est impossible d'obtenir le silence.

MM. Coutant et Le Hérisse réclament du bureau de constater que la Chambre n'est pas en nombre.

M. Maurice Faure déclare que le règlement l'oblige en effet à consulter la Chambre sur le mode de scrutin.

A mains levées, le vote par appel nominal est décidé ; il y est aussitôt procédé. C'est un monologue de l'huissier qui appelle *en vain* les cinq cents absents.

A 10 h. 20 le scrutin est clos. Le président, après avoir rappelé que les noms des présents et des absents seraient insérés au *Journal Officiel*, suivant le règlement, annonce que le quorum n'a pas été atteint.

Au milieu du bruit, M. d'Agout prend la parole. Il dit que le manque d'assiduité des députés aux séances est dû à la trop grande multiplicité des amendements.

M. d'Agout cherche à développer un projet de résolution tendant à la limitation du nombre des amendements ; mais l'orateur n'arrive pas à se faire entendre et il descend de la tribune après avoir déposé son projet sur le bureau du président.

M. Maurice Faure demande à la Chambre de vouloir bien fixer la date de sa prochaine séance.

On crie de tous les côtés à la fois : « A demain ! A aujourd'hui 2 heures ! Tout de suite ! »

M. Henri Ricard appuie la demande de reprise de la séance après dix minutes de suspension afin de ne pas donner au pays le spectacle de l'impuissance parlementaire.

La proposition de M. Ricard est adoptée à mains levées.

Le bureau de la Chambre se retire. L'appel nominal a démontré qu'il y avait lieu de suspendre la séance.

A 10 h. 50 on la reprendrait ; quelques retardataires arrivaient.

C'est devant les banquettes vides que M. Renou a proposé une diminution de quatre millions sur les crédits affectés à la solde de l'infanterie, afin d'arriver à la suppression des périodes d'exercices des 28 et 13 jours.

L'amendement de M. Renou est repoussé par 430 voix contre 92.

Séance demain.

Séance du 10 mars 1899

M. Isnard et M. Laroche-Joubert signalent au ministre les dangers que font courir aux villes de Brest et d'Angoulême les poudrières de ces localités.

Le commissaire du gouvernement et le ministre de la guerre déclarent que toutes les mesures seront prises pour éviter le retour de catastrophes dans le genre de celle de Toulon.

L'incident est clos et on reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Zévaès demande la suppression de la période de 13 jours.

M. Graux dépose une motion décidant qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir, au cours de la discussion du budget, un débat sur la proposition de résolution de M. Zévaès en raison du vote

émis hier contre la proposition Renou, qui était analogue.

Par 235 voix contre 219, la motion de M. Graux est adoptée.

Plusieurs chapitres sont votés et la suite de la discussion renvoyée à demain.

Sénat

Séance du 10 mars 1899

Le Sénat adopte un projet de loi relatif à la protection des vignobles d'Algérie : Puis il reprend la deuxième délibération sur le projet de loi sur la nouvelle évaluation des propriétés non bâties.

Les deux premiers articles sont votés. La suite est renvoyée à la prochaine séance.

L'affaire Dreyfus

M. Ballot-Beaupré, président de la chambre civile de la Cour de cassation, désigné par M. Mazeau comme rapporteur de la demande en révision du procès Dreyfus, a commencé l'examen du dossier et de l'enquête faite par la chambre criminelle. D'autre part, tous les membres de la Cour de cassation ont reçu les deux volumes qui contiennent l'enquête et les pièces annexes. On estime que, dans une dizaine de jours au plus, la Cour de cassation, toutes chambres réunies, pourra être convoquée par M. Mazeau, afin d'examiner la question de savoir s'il y a lieu de procéder à une enquête complémentaire, et afin de fixer la date à laquelle sera apporté devant la cour réunie le dossier secret.

Il ne reste, en effet, comme il avait été convenu entre le gouvernement et M. Lœw, aucune trace écrite de la production du dossier secret devant la chambre criminelle, et les conseillers des deux autres chambres n'ont, par conséquent, à l'heure actuelle à leur disposition aucun élément précis sur le dossier secret. Le gouvernement, qui a déjà prévu le cas où la Cour réclamerait les dossiers secrets, tant celui de la guerre que celui des affaires étrangères, a décidé que la communication à la Cour tout entière se ferait exactement dans les mêmes conditions que celles qui furent observées lors de la transmission à la chambre criminelle.

L'omelette du colonel Picquart

M. Gast, cousin du colonel Picquart, a raconté au *Temps* le fait suivant, qui lui a été confirmé par le colonel lui-même :

Alors qu'il était à la prison de la Santé, le colonel Picquart se faisait apporter ses repas d'un restaurant voisin. En novembre, un dimanche, celui qui suivit le suicide du colonel Henry, le colonel Picquart mangeait une omelette à son déjeuner, en présence d'un gardien. Tout à coup, il sentit dans sa bouche quelque chose de coupant. C'était un petit morceau de verre, à angle aigu. Il le mit sur le bord de son assiette ; un peu étonné et, continuant à fouiller son omelette, il en retira un second morceau de verre, en forme de croissant, très mince et très effilé. Il fit constater le fait au gardien. L'affaire mit aussitôt en émoi directeur et contrôleur. Picquart ne voulut y attacher aucune importance et obtint qu'on le fit servir par un autre gargonier.

M. Gast écrivit ces jours derniers à M. Dupuy, afin d'obtenir de lui une entrevue et lui signaler ces faits singuliers. Il ne reçut du président du conseil aucune réponse.

Le directeur de la Santé et le restaurateur, M. Delpouys, interrogés, racontent l'incident avec quelques variantes. Le premier ne parle que d'un morceau de verre tombé accidentellement dans l'assiette, « mais assez gros pour frapper le regard » ; le restaurateur

soutient aussi qu'il n'y avait qu'un morceau de verre mais « tout petit, un peu plus gros que la tête d'une épingle ».

Nouvelles accusations d'Esterhazy

Le *Daily News* dit qu'Esterhazy est toujours à Londres. Il reçoit les propositions les plus extraordinaires. Un marchand belge lui a offert le commandement de la police indigène dans une région équatoriale. Un directeur de théâtre lui a proposé de paraître dans un grand drame militaire. Une dame journaliste lui offre d'écrire ses mémoires. Un nombre considérable de personnes mendient des lettres autographes ; enfin, MM. Barnum et Beyley, directeurs de l'Olympia, veulent en faire l'homme du jour.

Dans une interview avec un rédacteur du *Daily News*, Esterhazy a dit qu'il ne craignait rien.

« Le gouvernement français, dit-il, ne peut rien contre moi en Angleterre. J'ai toujours des agents à mes trousses, mais je puis leur rire au nez. La vérité est en marche, nous aurons bientôt le bouquet de ce feu d'artifice.

« Tout n'est donc pas fini ? a demandé le rédacteur.

« Non. Nous n'avons encore vu que le commencement. »

Esterhazy a déclaré que dans la nuit qui suivit l'arrestation d'Henry, il reçut chez Mme Pays, à deux heures du matin, la visite de trois officiers, des amis à lui ; le colonel du Paty de Clam n'était pas du nombre.

Esterhazy a ajouté qu'on saura plus tard l'histoire du vol de la valise diplomatique, de la démission de M. Casimir-Périer et de la fausse lettre de l'empereur d'Allemagne.

Le général Roget et le général de Boisdeffre connaissaient le faux Henry. Ils ont donc été la cause directe de sa mort.

« J'entends dire que du Paty va parler. Il n'a pas de cartes dans sa manche. Nous verrons de drôles de choses. Ce sera alors fini du général de Boisdeffre, et il l'aura mérité, car c'est lui qui est directement responsable de tout ce qui s'est passé.

« Quel était le but d'Henry en commettant son faux ?

« Se débarrasser de Picquart en lui prouvant qu'il était sur une fausse piste : on ne savait pas que Picquart agissait de concert avec Leblois pour le compte de M. Scheurer-Kestner, et le général de Boisdeffre prit prétexte de la soi-disant découverte d'Henry pour donner à celui-ci le poste de Picquart.

« Le général Roget, qui était alors colonel attaché au deuxième bureau, et le général de Boisdeffre, eurent connaissance du faux. Ils ont tout simplement joué un rôle de comédiens lorsque M. Cavaignac arrêta Henry. »

Esterhazy a terminé en déclarant que si l'on avait tenté de l'arrêter pendant son séjour en France, il aurait immédiatement avalé deux pilules de strychnine.

Esterhazy n'est pas inquiet au sujet de l'avenir.

« Et Dreyfus ? demande le rédacteur.

« Un de ces jours le nouveau Président le graciera, et toute l'agitation finira en fumée. »

La requête d'Esterhazy

La chambre criminelle de la cour de cassation, présidée par M. Lœw, a rendu son arrêt dans l'affaire Esterhazy-Bertulus.

La cour a purement et simplement rejeté la requête du commandant Esterhazy à fin de suspicion légitime et d'inimitié capitale contre le juge d'instruction Bertulus.

LA CATASTROPHE DE TOULON

Les soldats occupés au déblaiement viennent de faire une lugubre trouvaille. Dans une auberge effondrée sur la route de la Seyne, on a trouvé 10 nouveaux cadavres d'ouvriers inconnus.

— Une jeune fillette de six ans, blessée dans la catastrophe, vient de succomber à l'hôpital.

— Les pertes matérielles s'élèvent à 1 million 200,000 francs pour les particuliers et à 1 million 1/2 pour la marine.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les retraites des instituteurs

Le crédit d'inscription alloué sur les extinctions de 1898 au département de l'instruction publique pour les retraites des fonctionnaires de l'enseignement primaire à prononcer en 1899, s'élève à 620,000 fr. Il ne permettra même pas de liquider l'arriéré des demandes de retraite en instance au 31 décembre 1898.

En effet, 1,622 instituteurs et institutrices (dont 324 ont déjà été contraints de cesser leurs fonctions, et sont en congé sans traitements) ont demandé depuis longtemps l'admission à la retraite. Il importe de prononcer, dès à présent, ces admissions à la retraite qui s'élèveront au total de 1,784,000 fr. (chaque retraite doit être calculée en moyenne à 1,100 fr.)

Le maintien en activité de ces fonctionnaires a pour conséquence de conserver dans le cadre des maîtres fatigués ou malades, et hors d'état de remplir les devoirs de leurs fonctions. L'enseignement en souffre.

De nombreuses réclamations se sont produites à ce sujet.

D'autre part, l'avancement est arrêté, et l'exécution de la loi du 19 juillet 1889, modifiée par la loi du 25 juillet 1893, gravement compromise.

Le gouvernement vient, en conséquence, de déposer un projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 1,200,000 francs, afin d'augmenter le crédit normal de 620,000 francs, dont dispose le département de l'instruction publique pour l'inscription en 1899 des pensions d'instituteurs et institutrices.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

M. Edouard Lockroy, ministre de la marine, a rendu compte de son voyage à Toulon, et il a indiqué l'étendue des dommages causés par l'explosion de Lagoubran.

Le conseil a désigné le ministre du commerce pour présider le 19 mars, à Reims, la distribution des médailles aux vieux ouvriers, distribution qui sera effectuée par les soins des syndicats du bâtiment.

Mouvement administratif

M. Buisson, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet de la Meuse en remplacement de M. Combarieu, appelé sur sa demande à d'autres fonctions; M. Berseville, secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie, est nommé préfet des Hautes-Alpes; M. Delanney, chef de service de l'Algérie au ministère de l'intérieur, est nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie.

Le Cabinet de M. Loubet

Le cabinet civil de M. Loubet est ainsi constitué: M. Combarieu, préfet de la Meuse directeur; M. Roussel, auditeur au conseil d'Etat, sous-directeur; M. Poulet, attaché au cabinet du garde des sceaux, chef du secrétariat particulier.

M. Le Gall

Plusieurs journaux reproduisent le bruit que M. Le Gall, ancien chef de cabinet de M. Félix Faure, serait nommé trésorier-payeur général dans le Gard.

Mort du Nonce

M. Clari, nonce apostolique à Paris, est mort, avant-hier matin, à dix heures.

M. Jaurès à Londres

M. Jaurès est arrivé à Londres, où il a pris part à Saint-James-Hall à un meeting de trois mille personnes, présidé par le

citoyen Hyndmann. Ce meeting avait pour but d'affirmer la nécessité de la paix du monde et la formelle résolution des socialistes de tous les pays de ne pas permettre aux gouvernants capitalistes de troubler cette paix par leurs agissements.

Jaurès a été, ainsi que tous les orateurs, l'objet d'une grande ovation lorsqu'il a parlé de la paix universelle.

Les affaires de Chine

La note suivante a été communiquée aux journaux:

« Il est absolument inexact que le ministre de France à Pékin ait fait auprès du Tsungli-Yamen une démarche quelconque tendant au rejet de la demande de concession formulée par le gouvernement italien. Il est inutile de faire ressortir le caractère tendancieux de cette information, qui prête à l'agent français une attitude contraire aux instructions qui lui ont été adressées. »

La Reine Victoria

Le départ de la reine d'Angleterre pour la France est remis à samedi à cause du mauvais temps.

La Reine des Belges

Le *Courrier de Bruxelles* dit que malgré les nouvelles optimistes, l'état de la reine s'est aggravé. La reine ne digère pas les aliments liquides, qu'on lui donne en petite quantité. La fièvre continue, et Sa Majesté, ajoute le journal, est toujours sans connaissance.

A la suite de cet article pessimiste, les journaux ont envoyé leurs reporters au palais de Lacken. Malgré tous leurs efforts, ils n'ont pas obtenu de renseignements; ils se sont heurtés à un mutisme absolu. Le téléphone du palais est consigné.

La Reine Ranavalo en Algérie

Voici quelques détails sur l'installation de la reine Ranavalo à Alger.

Le voyage et l'exil en Algérie inquiétaient, paraît-il, beaucoup l'ex-reine de Madagascar. Elle craignait que son séjour là-bas ne lui fût rendu pénible. Lorsqu'elle apprit qu'il s'agissait non pas de l'enfermer dans une prison, mais au contraire de lui donner comme habitation une villa coquettement située sur une colline dominant Alger et la mer, elle manifesta son contentement, et se confondit en remerciements pour le ministre des colonies, qui s'était préoccupé d'assurer son existence en Algérie dans les meilleures conditions possibles.

Un moment, elle se montra mélancolique et comme chagrinée par une fâcheuse impression. On lui demanda la cause de cette subite mélancolie; elle répondit qu'elle était préoccupée de savoir si dans sa nouvelle habitation se trouverait un piano. On la rassura tout de suite à cet égard. La Reine est une bonne musicienne, qui, volontiers, passe de nombreuses heures à son piano.

Aussi l'idée qu'elle pourrait être privée de ce passe-temps favori l'attristait-elle beaucoup.

La reine est accompagnée en Algérie de sa tante, de sa sœur, de quatre domestiques et de deux petits enfants. L'un de ceux-ci est le fils d'une sœur de Ranavalo, décédée à la Réunion, l'autre est le fils d'une domestique.

La villa qu'occupent l'ex-reine de Madagascar et sa suite se nomme villa du Bois-de-Boulogne; elle est située non loin du palais d'été du gouverneur général et de sa résidence actuelle d'El-Biar. La surveillance directe de la reine est confiée au service des affaires indigènes de la colonie qui a placé auprès d'elle un agent très sûr, M. Vasse. Cet agent a été déjà chargé des mêmes fonctions près de l'ex-premier ministre malgache Rainilaiarivony, interné lui aussi à Alger.

L'affaire Bianchini

Le *Rappel* nous apprend que M. Bianchini, persuadé de l'innocence absolue de sa femme, est décidé à faire coûte que coûte éclater cette innocence.

Mme Bianchini vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamnée à cinq années de travaux forcés, pour tentative d'empoisonnement sur son mari.

M. Bianchini a obtenu du procureur général l'autorisation d'aller voir sa femme à Saint-Lazare.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement d'instituteurs

Sont nommés:

M. Lamothe, instituteur à Espeyroux, à Bétaille, en remplacement de M. Bourdies, décédé, et M. Delpech, ancien instituteur à Leyme, à Espeyroux.

Ponts et Chaussées

Par arrêté du ministre des travaux publics:

M. Robert, ingénieur en chef de 2^e classe, actuellement en disponibilité pour raison de santé, a été remis en activité et chargé de la résidence de Périgueux, en remplacement de M. Chastellier:

1^o Du service ordinaire du département de la Dordogne;

2^o De la navigation de la Dordogne, de l'Isle et de la Vézère;

3^o Du service hydraulique des bassins de la Dordogne, de la Dronne et de l'Isle;

4^o Du service des lignes de chemins de fer, réorganisé comme suit: Ribéac à Pacoul, Aurillac à Saint-Denis, Cahors à Capdenac, Nontron à Sarlat, avec embranchement d'Hautefort au bourg d'Allasac; embranchement de la ligne de Saint-Denis au Buisson sur Gourdon, Ribéac à Périgueux, Montauban à Brive, Saint-Denis au Buisson.

Conseil de revision

Voici l'itinéraire que suivra dans le département du Lot la commission de revision:

Etrangers au département, hôtel de la préfecture, samedi 15 avril, 2 h. du soir.

Cajarc, lundi 17 avril, 3 h. du soir; Saint-Géry, mardi 18 avril, 2 h. 1/2 du soir;

Cahors (Nord), mercredi 19 avril, 9 h. du matin; Lauzès, jeudi 20 avril, 2 h. 1/2 du soir;

Gourdon, lundi 24 avril, 2 h. du soir; Labastide-Murat, mardi 25 avril, 10 h. du matin;

Payrac, mercredi 26 avril, 2 h. du soir; Salviac, jeudi 27 avril, 9 h. du matin;

Saint-Germain, vendredi 28 avril, 9 h. 1/2 du matin; Bretenoux, lundi 1^{er} mai, 1 h. du soir;

Vayrac, mardi 2 mai, 2 h. 1/2 du soir; Martel, mercredi 3 mai, 9 h. du matin;

Gramat, jeudi 4 mai, 1 h. 1/2 du soir; Souillac, vendredi 5 mai, 9 h. du matin;

Catus, lundi 8 mai, 2 h. du soir; Cazals, mardi 9 mai, 10 h. du matin;

Livernon, lundi 15 mai, 2 h. du soir; Figeac (Est), mardi 16 mai, 2 h. du soir;

Latronquière, mercredi 17 mai, 10 h. du matin; Saint-Céré, jeudi 18 mai, 9 h. du matin;

Lacapelle-Marival, vendredi 19 mai, 9 h. du matin; Figeac (Ouest), samedi 20 mai, 9 h. du matin;

Labenque, mardi 23 mai, 2 h. du soir; Castelnau, mercredi 24 mai, 2 h. du soir;

Limogne, jeudi 25 mai, 2 h. du soir; Montcuq, vendredi 26 mai, 2 h. du soir;

Cahors (Sud), samedi 27 mai, 9 h. du matin; Luzzech, lundi 29 mai, 2 h. du soir;

Puy-l'Évêque, mardi 30 mai, 2 h. 1/2 du soir.

Lundi 12 juin, ajournés (1^{re}, 3^e et 4^e subdivisions), hôtel de la préfecture, 2 h. du soir. Clôture des listes.

Le nombre total des jeunes gens de la classe 1898 est de 1,052, et celui des ajournés des classes 1896 et 1897 est de 462.

CAHORS

A l'Elysée

Les décrets nommant M. Combarieu, directeur du cabinet de M. Loubet, M. Roussel, sous-directeur et M. Poulet, chef du secrétariat particulier, ont paru à l'*Officiel* d'aujourd'hui.

MM. Abel Combarieu et François Roussel sont deux cadurciens.

La *Petite Gironde* donne les renseignements suivants sur M. Combarieu:

« M. Abel Combarieu, fils du regretté fondateur du *Réformateur du Lot*, auquel il collabora d'ailleurs lui-même dans sa jeunesse, est à peine âgé d'une quarantaine d'années; il fit à Paris de solides études de droit et ne tarda pas à se créer une situation dans la presse parisienne. Aussi, dès qu'il fut entré dans l'administration préfectorale, en franchit-il rapidement les premiers échelons; après avoir ensuite occupé avec distinction le poste de directeur du cabinet du préfet de la Seine, il fut lui-même nommé préfet et administra succes-

sivement les départements de l'Ain et de la Meuse. Nous devons ajouter que M. Combarieu a collaboré à diverses revues techniques, notamment à la *Revue générale d'Administration*, et qu'on lui doit, entre autres travaux, un *Traité du Contentieux devant les Conseils de Préfecture*, qui fait autorité en la matière. »

M. François Roussel, qui est auditeur de 1^{re} classe au Conseil d'Etat a été successivement secrétaire particulier du ministre de la guerre, chef adjoint du cabinet de M. Loubet, alors ministre de l'intérieur et président du conseil; chef adjoint, puis chef du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice, et, depuis ces dernières années, chef du cabinet du président du Sénat M. Loubet.

Une fumisterie

La *Petite Gironde* publie l'information suivante:

Les négociants de Cahors, fortement émus de l'accapement que le comité de la concentration républicaine voudrait faire de la Chambre de commerce de Cahors, qui ne serait composée que de radicaux (plus ou moins commerçants) sortant de cette usine, ont décidé de se réunir prochainement dans une salle de l'hôtel de ville pour désigner des membres qui devront en faire partie.

Nous affirmons que depuis le 1^{er} janvier, le comité républicain n'a eu aucune réunion. Il n'a donc pas pu s'occuper de la chambre de commerce et par suite l'accusation portée contre lui tombe d'elle-même.

L'information que nous reproduisons ne peut donc s'expliquer que de deux façons.

Ou bien elle est l'œuvre d'un mauvais plaisant qui a voulu se payer la tête du correspondant de la *Petite Gironde*.

Ou bien cette note a été tout simplement rédigée par le correspondant du journal bordelais, qui a trouvé cet ingénieux moyen de rappeler à ses concitoyens qu'il conviendrait de ne pas l'oublier dans la confection de la liste!

Ce n'est pas trop mal imaginé !... .

Tribunal correctionnel

Dans son audience du 9 mars courant, le tribunal correctionnel de Cahors n'a eu à juger aucune affaire.

M. François-Firmin Ségué, nommé avoué en remplacement de M. Degrangé-Touzin, a prêté le serment d'usage prescrit par la loi.

Théâtre

Mardi 14 mars, représentation de la tournée

OUVRARD

1^{er} sujet de la Scala de Paris

Accompagné de Madame **OUVRARD**, l'exquise diseuse, dans un merveilleux répertoire recommandé aux familles, et de M. Galan, 1^{er} comique des Bouffes, M. Bracueil de Mouneyra, M. Gérard Sabzède, Mme Galan, M. Petibon.

Le spectacle sera terminé par

LA TACHE DE SANG !

Pièce de MM. Gaston Marol et Francis Chassaing, jouée par toute la troupe de comédie.

Dimanche 19 mars, la tournée Albert Chartier donnera sur notre scène :

LA

JOUEUSE D'ORGUE

Grand émoi il y a quelques jours, pendant le sixième tableau de la *Joueuse d'orgue*. — Au moment où l'hypnotiseur O'Brien agissait sur la somnambule, selon les principes indiqués par le docteur Berrillon, une jeune femme, essentiellement suggestible sans doute, surprise par l'effet puissant et inattendu de cette scène, fut hypnotisée soudain, et tomba en catalepsie. — Il ne fallut rien moins que la musique charmante de la *Valse des Roses et des Cerises*, qui se chante au tableau suivant, pour la tirer de son sommeil magnétique et rassurer les personnes qui l'entouraient.

L'hypnotisme et la suggestion, — ces deux questions à l'ordre du jour, — sont un des gros clous du nouveau drame à succès de Xavier de Montépin et Jules Dornay.

Au 6^e tableau, grande scène d'hypnotisme, d'après les émouvantes expériences de Donato.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 MARS 1899

Marche des hommes sans peur (Allegro) Romain.
Zerline (Ouvverture) Aubert.
Barcarolle-Romance, Chasse Mendelssohn.
Samson et Dalila (fantaisie) St-Saëns.
Galop de la basse-cour Farbach.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 11 mars 1899

Décès

Planavergne, Jeanne-Herminie, 1 mois, rue Galot de Genouillac, 12
Manon, Léon-Jean-Baptiste, 10 mois, rue des Badernes, 10

Arrondissement de Cahors

FLORESSAS. — Ces jours derniers, pendant la nuit, quelques mauvais garnements étrangers à la commune, ont ouvert des portes de granges et d'étables de moutons, pour faire sortir les animaux qui s'y trouvaient.

Un habitant de Lacapelle-Cabanac a été aussi victime de ces stupides gamineries.

On conseille à ces polissons de ne plus recommencer, car ils pourraient payer cher ces mauvaises plaisanteries.

MAUROUX. — Foire. — A cause de la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée, la foire n'a pas été importante. Quelques bœufs se sont vendus à des prix meilleurs que les dernières foires.

Pas de moutons; 3 ou 4 jeunes porcs seulement.

La volaille se vendait à des prix peu élevés. Les marchands étalagistes ont fait peu d'affaires.

Les aubergistes se plaignaient du peu de débit, disant qu'ils perdraient beaucoup de provisions.

SAUZET. — Foire. — La foire de Sauzet, malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, a été assez belle sous tous les rapports.

Beaucoup de bestiaux ont été amenés sur le champ de foire et les transactions ont été assez nombreuses, au prix des dernières foires.

Le blé valait 14 fr. les 4/5.
L'avoine, 10 fr. les 50 kilos.
Fèves, 14 fr. les 4/5.
Haricots, 20 fr. l'hectolitre.
Pommes de terre, de 4 à 6 fr. le sac.
Volaille, 0,60 la livre.
Œufs, 0,50 la douzaine.

Les marchands étalagistes, en assez grand nombre, ont fait de bonnes recettes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil d'hygiène — Le conseil d'hygiène et de salubrité publique s'est réuni mercredi à 2 heures, à la sous-préfecture, sous la présidence de M. Galtier, premier adjoint au maire de Figeac, M. le Sous-Préfet étant absent. Étaient présents MM. Galtier, premier adjoint; Brives, architecte; Delon, ingénieur retraité; Houradou et Pezet, docteurs-médecins; Monziols, pharmacien, secrétaire; Campagne, vétérinaire. Les autres membres s'étaient fait excuser.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance, M. le président donne lecture d'un projet d'agrandissement du cimetière de la commune de Feycelles. Après examen du plan et explications fournies par certains membres de la commission connaissant le terrain, à l'unanimité des membres présents, la commission donne un avis favorable. La commission donne également un avis favorable aux demandes des sieurs Anselme, Labrousse, Dépeyrol et Lherm, tous trois domiciliés à Saint-Céré, pour l'installation chez eux d'un appareil générateur de gaz acétylène pour l'éclairage. Ces demandes sont accompagnées d'un avis favorable du maire de Saint-Céré.

SOUSCEYRAC. — Dans la journée du 6 mars, vers 6 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une maison d'habitation sise au hameau de Puech, commune de Sousceyrac, appartenant à la nommée Gayrau, Christine, ménagère.

L'immeuble a été complètement détruit ainsi que tout ce qu'il contenait.

L'incendie est dû à l'imprudence de la victime qui a communiqué le feu à une couverture du lit avec une bougie qu'elle tenait à la main.

Les pertes sont évaluées à 600 fr. Il n'y a pas d'assurance.

Arrondissement de Gourdon

CAZILLAC. — Dans la nuit du 5 au 6 mars, un incendie s'est déclaré dans une maison d'habitation, un hangar et deux étables contigus, sis au lieu dit Sézades, commune de Cazillac, appartenant au nommé Lestrade, Jean.

Ces immeubles ont été détruits avec une partie de leur contenu. Les causes du sinistre sont inconnues.

Les dégâts, évalués à 1,300 fr. sont couverts par une assurance.

Chez nos voisins

FUMEL. — Cours des bestiaux. — Affaires très lentes sur les bestiaux.

Veaux de 75 à 80 cent. le kilo.
Cours ordinaires sur les moutons.
Porcs gras de 52 à 56 fr. les 50 kilos.
Jeunes porcs, toujours à des prix élevés. La volaille selon qualité de 50 à 65 cent. la livre.

Lapins de 1,50 à 2 fr. 50 la paire.
Œufs 70 cent. la douzaine.
Blé de 17 à 19 fr. l'hectolitre.
Maïs de 14 à 15 fr. id.
Pommes de terre de 6 à 8 fr. id.
Haricots de 4,50 à 5 fr. le 1/5 hect

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché se sont aujourd'hui modifiées, les affaires ont été beaucoup plus actives que ces jours derniers et comme conséquence, la plupart des cours sont en progrès sensible.

Le 3/0/0 a passé de 103,12 à 103,15; le 3 1/2 0/0 clôture à 103,77. L'amortissable n'a pas été coté. La Banque de France en hausse de 65 francs clôture à 4,045. Comptoir National Escompte ferme : à 603 en hausse de 3 francs et la Société Générale à 580. La Banque spéciale des valeurs Industrielles se traite à 265 francs.

Le Suez en hausse de 15 francs finit à 3,635 fr. Le Lyon à 1940 a seul été coté à terme. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure en nouvelle hausse clôture à 57,85. L'Italien a passé de 95,42 à 95,65; le Turc D vaut 23,70 la Banque Ottomane 573, le Portugais 27,50. Le Russe 3 0/0 1891 en hausse de 25 centimes ferme à 94,50.

En Banque, les actions de la Société Continentale d'Automobiles se traitent à 70 francs. Les opérations de cette société suivent leur développement normal.

Les actions de la Compagnie des Chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse qui viennent de détacher un coupon semestriel de 10 francs, sont recherchées à 485 regagnant en quelques jours une partie de ce coupon.

HEUREUSES FEMMES

« C'est une femme bien heureuse qui vous écrit. » Ces mots me rappellent un souvenir agréable. Tous les ans, pendant mes vacances, je vais passer quelques jours à Dunkerque, où il y a une jolie plage. Je prends souvent plaisir à voir les vaisseaux entrer dans le port ou en sortir. Au mois de juillet, 1897, je remarquai un jour un grand navire à voiles qu'un remorqueur amenait au port. Tout près de moi se tenait une femme d'un certain âge, simplement vêtue, qui regardait attentivement le vaisseau en question. Son visage portait les marques d'un mélange de joie et d'anxiété. Tout-à-coup elle poussa un cri de joie, tout en se dirigeant vers le quai où devait aborder le vaisseau. C'est qu'au nombre des marins elle venait de reconnaître son fils qu'elle n'avait pas revu depuis deux ans, comme je l'apprenais dans la suite. Quelques minutes après, la mère et le fils étaient dans les bras l'un de l'autre. « Mon cher enfant », disait en sanglotant la pauvre femme, « ton retour rend ta mère bien heureuse ! »

Le lecteur excusera la digression. Madame Martin est l'auteur de la phrase que nous citons plus haut, et que nous extrayons d'une lettre qu'elle nous a adressée. Elle demeure à Dunkerque où elle tient une épicerie. Elle a cinquante ans et sa mère qui en a quatre-vingts demeure avec elle. Lorsque nous aurons lu toute la lettre de cette dame nous comprendrons mieux le motif de son bonheur actuel.

« J'ai été, » dit-elle « sérieusement malade pendant bien des années. C'est une triste période de mon existence. J'avais bien peu d'agrément, car j'étais constamment souffrante et faible. Mon mal provenait principalement de la mauvaise digestion, bien que je souffrisse de rhumatismes par tout le corps, et les douleurs se faisaient surtout sentir dans les reins, aux côtés et dans le dos. Avec le temps je me trouvais dans une position bien précaire. J'avais le corps gonflé par l'hydropisie et j'étais en même temps très constipée. Mon sommeil était continuellement troublé et ne me procurait aucun repos; mes forces elles-mêmes me faisaient tellement défaut que je ne pouvais me traîner qu'en m'appuyant sur les meubles.

Aucun traitement médical ne m'ayant soulagée j'en vins à désespérer, lorsqu'un jour j'entendis vanter les vertus curatives d'un remède appelé la Tisane américaine des Shakers dans les cas semblables au mien. Les preuves de son efficacité étaient si convaincantes que je commençai à en faire usage sans plus tarder. Au bout de quelques jours je me sentis beaucoup mieux et un mois plus tard j'étais de nouveau bien portante. C'était un véritable changement à vue d'œil, et vous devez bien vous imaginer que c'est une femme bien heureuse qui vous écrit aujourd'hui.

« Ma mère qui est âgée de 80 ans, tomba très malade à la suite d'une opération à ses yeux. Elle ne pouvait plus rien manger et était très constipée. Nous commençâmes à nous inquiéter de sa condition mais nous lui fîmes prendre de la Tisane américaine des Shakers, et un flacon suffit à lui rendre complètement la santé. Toutes les personnes qui nous connaissent confirmeront ce que j'ai dit concernant notre guérison. Je vous autorise en même temps à publier cette lettre. » (Signé) Mme Martin, épicière, 9, rue de Séchelles à Dunkerque (Nord); le 30 août, 1897.

La signature ci-dessus a été légalisée par M. G. Cavroix, a joint de Dunkerque.

« Je tiens, » écrit une autre correspondante, « à vous assurer de ma reconnaissance pour le grand service que vous m'avez rendu. Pendant longtemps j'ai souffert de l'estomac et du foie; parfois les douleurs étaient presque intolérables. Je n'avais pas d'appétit et le peu que je mangeais me causait les sensations douloureuses de l'indigestion. Comme les remèdes ne me procuraient aucun soulagement je me décidai à avoir recours, sur le conseil d'un de mes voisins, à la Tisane américaine des Shakers, et après quelques jours j'allais beaucoup mieux. Cet heureux résultat m'encouragea à continuer mon traitement et après avoir employé deux flacons de ce remède, mon mal avait complètement disparu, et une fois de plus j'avais le bonheur de posséder une bonne santé. Je vous remercie sincèrement et vous autorise à publier ma lettre dans l'espoir qu'elle sera utile aux autres. » (Signé) Mme Bouttemy, 9 cours du Pavillon Chinois, rue de Lille, Croix (Nord); le 16 juillet, 1897.

La signature ci-dessus a été légalisée par M. Lecrinier adjoint de Croix. La maladie qui affligait ces deux dames était la dyspepsie ou indigestion chronique qui est très commune parmi les personnes de leur sexe. En réalité la majeure partie des maladies des femmes proviennent de la dyspepsie comme cela est clairement expliqué dans une brochure publiée et distribuée gratis par M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), auquel les lettres que l'on vient de lire étaient adressées. Si vous désirez recevoir franco un exemplaire de ce petit livre adressez-vous à M. Fanyau à l'adresse ci-dessus.

Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. 00., Dépôt — Dans les principales pharmacies, Dépôt général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France).

BIBLIOGRAPHIE

Lectures pour Tous

Le 6^e numéro des Lectures pour Tous, qui vient de paraître, offre dans ses 96 pages, illustrées de 110 gravures inédites, une suite d'articles qui unissent tous les genres d'intérêt, où les uns trouveront à s'instruire, les autres à se distraire, justifiant, en un mot, le succès toujours croissant de cette publication vraiment populaire.

En voici le sommaire : L'Impératrice Errante, Elisabeth de Bavière, Impératrice d'Autriche; Rembrandt, sa Vie et son Œuvre, par E. Michel; Pavots d'Asie, Fleurs de Mort des Races Jaunes; Les Voitures du Monde; Le Sergent Bourgogne, ses Mémoires sur la Campagne de Russie; Voyage d'un Anglais aux Régions interdites, Exploration de M. Savare Landor à travers le Thibet inconnu (fin); Les Routes de l'Air, la Conquête du Pôle Nord et la traversée de l'Afrique en ballon; Le Roman d'un Roi, roman, par Antony Hope; Les Plumes merveilleuses, conte musulman, par Michel Antar; La Complainte du Déserteur, chanson populaire harmonisée par J. Tiersot.

Les Lectures pour Tous, d'un prix si modique, 50 centimes, constituent la vraie Revue populaire. Abonnements. Un an : Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors. Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

MARCHES

Bordeaux

| ESPECES de BESTIAUX | AMENÉS | VENDUS | PRIX | |
|---------------------|--------|--------|----------|--|
| | | | EXTREMES | |
| Bœufs. | 182 | 138 | 60 à 75 | |
| Vaches. | 14 | 13 | 48 à 65 | |
| Moutons. | 752 | 582 | 70 à 90 | |
| Porcs. | 1259 | 1241 | 87 à 63 | |

La Vilette

| ESPECES de BESTIAUX | AMENÉS | VENDUS | PRIX | |
|---------------------|--------|--------|-------------|--|
| | | | EXTREMES | |
| Bœufs. | 1792 | 1712 | 0.52 à 0.96 | |
| Vaches. | 448 | 396 | 0.51 à 0.93 | |
| Taureaux | 142 | 132 | 0.41 à 0.71 | |
| Veaux. | 1658 | 1358 | 0.82 à 1.28 | |
| Moutons. | 14866 | 14066 | 0.67 à 1.22 | |
| Porcs. | 3964 | 3964 | 0.84 à 1.14 | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS DE LIBRE CIRCULATION

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation le projet de délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1899, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr., 2^e classe 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, de 0,1344 en 1^{re} classe et 0,09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbe, Douarnez);

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnements pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

II

— Vous allez me quitter ? demanda-t-elle.
— Il ne faut pas que le soldat vous voie avec nous.
— Mais nous ne nous éloignerons pas, fit aussitôt Bluette. Nous vous attendrons ici.
— Sous la pluie ?
— Nous nous mettrons à l'abri sous une porte cochère.
— Et l'amitié nous réchauffera, dit en riant Mériadeck.
— Oui, oui, c'est bon, fit la jeune fille. Indiquez plutôt à mademoiselle ce qu'elle doit faire.
Le jeune homme s'avança avec Mlle de Millanges jusqu'à l'entrée de la rue du Palais-de-Justice, puis, lui montrant la porte de la prison, près de laquelle était une guérite que l'on

distinguait dans l'enchevêtrement du bec de gaz fouetté par le vent :
— C'est là, dit-il, vous allez vous approcher seule. La sentinelle sortira en vous voyant. Ne vous troublez pas.
— Non, non, fit la jeune fille très émue, très attentive.
— Vous continuerez d'avancer sans faire attention au soldat. Alors celui-ci vous demandera :
— Où allez-vous ?
Vous répondrez :
— Chez M. Jérémie. Vous retiendrez bien le nom ?
— Oui, oui.
— Excusez-moi, mademoiselle, fit Mériadeck confus, si je vous fais ainsi la leçon, mais il ne faut pas compromettre, par la moindre faute, par la plus petite fausse manœuvre...
— Comptez sur moi.
— Quand il aura entendu le nom, il est probable que le soldat vous laissera entrer sans observation. D'ailleurs le père Jérémie doit être dans la cour à vous attendre.
Mlle de Millanges tendit la main au jeune boulanger.
— Merci, dit-elle, le reste me regarde.
— A la grâce de Dieu ! fit le jeune homme.
Et après avoir baisé respectueusement les doigts gantés de l'amie de Bluette, il revint vers celle-ci, et tous les deux suivirent avec anxiété les pas de la jeune fille à travers la nuit.
Ils la virent descendre la rue, résolue et ferme, arriver près de la porte et s'arrêter tout

à coup, sans doute sur une interpellation de la sentinelle.
En effet, le factionnaire quitta sa guérite. La lumière du bec de gaz tomba sur son fusil dont elle fit étinceler la baïonnette, puis le soldat rentra à l'abri, et Mlle de Millanges disparut par la porte ouverte dans le grand portail vert sombre dont la vue fait entrer le frisson dans l'âme des malfaiteurs.
Tout avait réussi.
Mlle de Millanges était dans la prison !
Bluette, transportée, se pencha vers Mériadeck.
— Vous êtes bon, murmura-t-elle.
Celui-ci saisit la jeune fille dans ses bras, et sous le ciel sombre, dans le grondement de la tempête, il lui donna un baiser ardent, éperdu.
— Je crois, dit-il, que je ne l'ai pas volé, celui-là !
Emmitouffée de dentelles noires, mais l'œil brillant sous ses voiles comme un astre entre des nuages noirs, la taille souple et élégante, Mlle de Millanges avait traversé, le cœur frémissant, l'espace qui la séparait de la prison sombre, de la prison morte, de la prison mortelle dans laquelle était enfermé son bien-aimé, celui qui était toute son âme, toute sa vie !
Dire ce qu'elle ressentait à ce moment suprême serait impossible. Elle avait banni de son esprit toute autre préoccupation. Elle ne pensait plus à son père, ni aux angoisses qu'il pouvait subir en apprenant sa disparition. Elle ne songeait pas davantage aux conséquences que pouvait avoir pour elle cette visite. Elle avait le cœur plein de lui, de lui seul... et une

crainte la tenait, c'est qu'elle fût empêchée par un accident quelconque de le voir.
Son âme avait déjà franchi les murs de la prison, son âme le voyait triste, seul, se désolant, dans sa cellule étroite, si nue et si désolée, et où elle allait apparaître comme une lumière céleste qui l'illuminerait tout entière.
Sous l'empire de cette vision, elle avançait lentement, comme en extase et le cri de la sentinelle, qui lui demanda brusquement :
— Où allez-vous ?
Ce cri, disons-nous, la fit sursauter et lui fit pousser une petite exclamation effrayée.
Mais elle se remit aussitôt, et fidèle à la recommandation de Mériadeck, elle continua d'avancer vers la prison.
Le soldat sortit de sa guérite.
Il parut surpris de voir devant lui une femme jeune, élégante, et qui paraissait, malgré son voile, supérieurement jolie.
Il prit un ton plus doux, et dit :
— Que demandez-vous, madame ?
— M. Jérémie, répondit notre amie d'une voix à peine perceptible.
Le factionnaire se mit à rire.
— Ah ! ce vieux gredin de Jérémie !
Puis, indiquant la petite porte :
— Entrez par ici, madame. M. Jérémie doit vous attendre ?
— Oui, monsieur.
— Poussez la porte, et vous le trouverez sans doute derrière.
Ariane obéit, et à l'entrée de la cour, en effet, elle aperçut une forme sombre, qui lui parut de proportions monstrueuses. C'était le gardien. (A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

II

FORUM RUSTIQUE

Ce « Grand-Vainqueur », qu'un tableau de deux pieds carrés, accroché au-dessus de la porte en compagnie du bouquet de houx traditionnel, — représentait campé sur un superbe cheval blanc, l'épée au poing, vêtu d'un habit galonné et coiffé d'un chapeau à plumes, avait été au temps de la ci-devant monarchie « le bon roi » Stanislas Lechzinski — bienfaiteur de la province pour S. M. Louis XV, son gendre, puis, — après la Fédération, l'illustre citoyen marquis de Lafayette, commandant supérieur des gardes nationales.
C'était pour le moment, le premier consul Bonaparte.
Le « Grand-Vainqueur » a disparu au début du second empire.
En 1803, l'espace vide et irrégulier qui s'allongeait devant le cabaret, formait « la place » proprement dite. Elle n'avait pas d'autre étiquette.

Des ruelles torsées y dégorgeaient comme des goulots, et le Petit-Vair la coupe d'une ravine à pic au fond de laquelle ses eaux glauques dorment sous un rideau de moisissures aquatiques. Plusieurs ponts relient, à présent, les deux lèvres de cette entaille. La route des Armoises y aboutissait par une pente assez raide et s'y abouchait avec celles de Neufchâteau et de Mirecourt.
Pendant la semaine, vous n'auriez certainement rencontré, sur ce terrain vague et négativement entretenu, que des poules picorant à l'aventure et des enfants, des oies, des porcs et des canards se vautrant dans la boue ou s'ébrouant dans la poussière.
Le dimanche, par exemple, à la sortie de la messe, le bourg entier y affluait.
Il était rare que ce jour-là, la place de Vittel n'eût pas ses « attractions » de passage : marchand d'orviétan débitant ses poudres, ses onguents et ses élixirs du haut d'un carrosse ; charlatan extirpant les canines, les incisives et les molaires avec accompagnement de clarinette ; hercule du nord, jongleur indien, prince caraïbe, avaleur de sabre, ou, — mieux encore, — chanteur costumé en marquis et rossignolant l'ariette à la mode ou le vaudeville satirique.
Or, le jour où nous y transportons le lecteur, un de ces Elleviens nomades venait justement de s'installer sur l'« agora », Viteloise.
Juché sur une chaise au dossier de laquelle était vissé un vaste parapluie de cotonnade rouge, il s'ingéniait à frotter à tour de bras

les cordes d'un stradivarius d'occasion...
Hélas ! il râclait dans le vide ! Ni la ritournelle de son crin-crin, ni le tire l'œil de son riflard, ni les broderies de son splendide habit *tabac d'Espagne*, ni les dentelles de son jabot, ni sa frisure en *coup de vent*, ni le choix galant et sentimental des morceaux de son répertoire n'avaient le pouvoir de lui amener des auditeurs. Personne ne s'occupait de lui.
Personne ne s'occupait davantage du pitre à crinière d'étoupes, à carmagnoles orange, à culotte de nankin, à bas chinés moulant une jambe d'échassier qui, debout grimaçant près de la chaise de son maître, accompagnant ce dernier sur un violon de fantaisie fabriqué d'un boyau tendu sur une vessie et carressé en guise d'archet, par une trique.
Ni les roulades du chanteur, ni les contorsions du paillasse n'attiraient le moindre public.
Ce public était ailleurs.
Il faisait cortège à un couple qui traversait la place en venant de l'église : à Philippe Hattier donnant le bras à sa sœur. C'était à qui s'approcherait du lieutenant, à qui échangeerait quelques paroles avec lui.
On entourait notre officier, on le complimentait, on l'acclamait.
Chacun l'invitait à partager un cruchon de bière et une douzaine d'échaudés ; chacun lui offrait sa maison pour se reposer et se rafraîchir ; chacun tentait de le retenir à dîner, goûter ou souper...
Quant à la partie féminine de la population de Vittel, elle jalousait Denise d'avoir un pareil cavalier...

Hélas ! la pauvre Denise ne pensait guère à faire la fière. La lecture du billet de Joseph Arnould avait porté le dernier coup à son cœur meurtri, à sa tête affaiblie par tant de chocs...
Son secret ne lui appartenait plus. Quelqu'un venait de lui parler de Valincourt. De Valincourt, d'où, — si elle en croyait la lettre des métayers à qui il était confié, — son fils était parti depuis près de quinze jours, sous la conduite du colporteur Anthime Jovard. Qu'était-il advenu de l'enfant et de son compagnon ? C'est ce qu'elle se demandait avec une persistance qui atteignait la folie.
Avant d'avoir une certitude, elle avait profité du premier moment où son frère s'était absenté des Armoises, pour écrire aux parents nourriciers du petit Georges. Mais les nouvelles qu'elle attendait mettaient du temps à arriver. Et voilà qu'un étranger proposait de lui en donner le lendemain. Quelles pouvaient être ces nouvelles ? Quelles pouvaient être les intentions de cet homme ? Par quel moyen avait-il surpris le secret qu'il prétendait connaître ? De quelle façon en userait-il ?...
La raison de Denise achevait de s'y perdre...
Dans tous les cas, encore qu'il protestât de sa discrétion, la fille du garde-chasse devinait un ennemi dans l'hôtelier du *Coq-en-Pâte*...
Aussi quand celui-ci, — accompagné de François et de Sébastien, fit son entrée dans la masse pour parvenir jusqu'à Philippe et lui adresser la parole, une terreur immense, indécible, poignante s'abattit sur la malheureuse. (A suivre.)



Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & Co, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratuit et franco.**

Bibliographie

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — 110, rue de l'université. — Dir. : Marcel Fournier. — Abonn., 25 fr. ; U. P., 30 fr. ; le n°, 3 fr. — A. Colin et Cie, Paris. — Sommaire du numéro du 10 mars (n° 57).
I. — Articles :
1. La Constitution de 1875, Lettre à M. de Marcère, par M. Ferdinand Dreyfus.
2. L'impôt général sur le Revenu (Deuxième article), par M. Georges Manchez.
3. Le Mal de l'Algérie, par M. Louis Paoli.
4. La Suppression des Octrois, par M. P. Guillot, Avocat.
5. La Tunisie devant la Cour d'Aix, par M.

Hubert du Puy, Conseiller à la Cour de Dijon.
6. Les Associations ouvrières de production en France et leur développement, par M. Jules Mathorez.
11. — Variétés, Notes, Statistiques et Documents
1° Le Fédéralisme au Brésil dans les Républiques hispano-américaines, par M. Oscar d'Araujo.
2° L'Évolution du droit privé en Grèce, par M. G. Bourcat, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Nancy.
3° Nouveaux freins dans les institutions politiques américaines, par M. G. Grasso.
111. — Revues des principales Questions Politiques Sociales :
1° Revue des Questions Budgétaires et Fiscales, par M. René Darlac.
2° Revue des Questions Coloniales, par M. Pensa et le Dr Rouire.
IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Étranger :
1° Angleterre, par M. R. Mac-Kenna, Membre du Parlement anglais.
2° Russie, par M. Alexandre Baschmakoff.
3° Belgique, par M. Lorand, Membre de la Chambre des Représentants.
V. — La Vie Politique et Parlementaire en France :
1° La Politique Extérieure du Mois, Par M. Alcide Ebray.
2° Chronique de Politique Intérieure, par M. Félix Roussel.
3° La Vie Parlementaire, par ***
VI. — Chronologie Politique Etrangère et Française, par XXX.
VII. — Bibliographie.
VIII. — Table des Matières.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 12 mars 1899.
V^{ss}. Nacla : Chronique. — Georges de Lys :

L'ordonnance. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Pontsevrez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de savant (suite). — V^{ss} Nacla : L'enfant (suite).

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur, Agent général de la Compagnie.